



## 16ème législature

<b>Question N° : 8191</b>	<b>De M. Jean-Philippe Tanguy ( Rassemblement National - Somme )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Le saccage des universités françaises	<b>Analyse</b> > Le saccage des universités françaises.
Question publiée au JO le : <b>23/05/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Philippe Tanguy appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'ensauvagement de plusieurs individus qui saccagent les universités publiques. Cloisons cassées, locaux saccagés, murs tagués ou encore salles de cours transformées en *squat*. Depuis plusieurs semaines, une minorité d'étudiants activistes ne cache plus sa haine de la France et des valeurs de la République. À Bordeaux, Caen, Brest, Grenoble et dans tant d'autres universités. Tant d'autres qui, comme elles, font l'objet d'attaques injustifiées et incessantes de groupuscules qui, parfois avec la complicité de certains enseignants, font sécession avec les lois du pays. Le climat social est certes tendu dans le pays à cause de la violence sociale exprimée par les dirigeants à l'égard du peuple. Toutefois, aucun désaccord politique ne peut justifier le pillage, par une horde de casseurs, des institutions et plus particulièrement d'universités publiques dont le financement, l'entretien et la rénovation sont assurés par le contribuable qui a bien besoin de ces fonds pour de nombreuses autres préoccupations. L'école de la République et l'enseignement supérieur doivent être des sanctuaires inviolables où ne s'exercent pas de pressions violentes comme celles que l'on a rencontrées récemment à l'université de Caen. Tous les actes de vandalisme sont non seulement illégaux mais qui plus est susceptibles de porter préjudice à l'ensemble de la communauté éducative et plus largement à la société française. Il est impératif que les responsables se voient être sévèrement condamnés pour ces actes malveillants et que des mesures sérieuses et efficaces soient prises afin de prévenir de tels incidents. Ainsi, il lui demande quelles sont les réponses qu'elle entend apporter, au-delà des promesses de communication, face à cette minorité d'activistes qui rompt avec les valeurs de la République.